

Réussir  
ensemble

mon  
ESPACE  
SANTÉ

WEBINAIRE – 14 OCTOBRE 2021 – MÉDICO-SOCIAL

BIENVENUE



MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**l'Assurance  
Maladie**

# Bonnes pratiques

---



N'hésitez pas à poser vos questions dans le chat, nous y répondrons lors de temps dédiés.

Toutes les questions ne pourront pas être traitées lors du webinaire, mais nous mettrons à votre disposition une foire aux questions sur [esante.gouv.fr](https://esante.gouv.fr)

Pour une meilleure lecture du support, nous vous conseillons de vous mettre en plein écran.

# Sommaire

---

**Séquence 1/**  
Contexte

**Séquence 2/**  
Mon espace  
santé,  
plateforme  
numérique  
citoyenne

**Séquence 3/**  
Une concertation  
pour recueillir vos  
avis

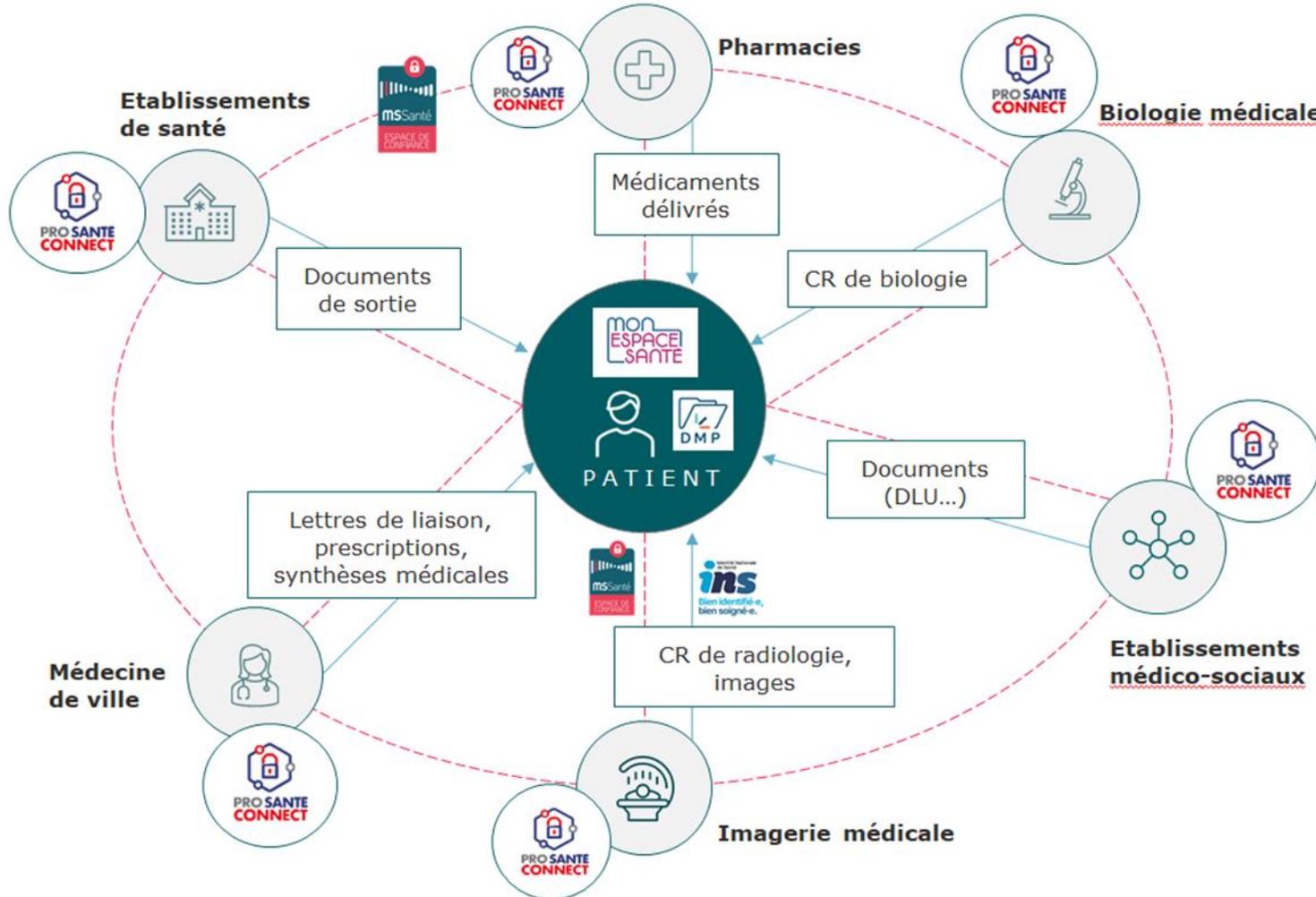


# Contexte

## Séquence 1

1.

# Mon Espace Santé et les services socles



## LÉGENDE



Stockage des données de santé dans le dossier Médical Partagé



Echanges via les messageries sécurisées de Santé



Référencement de documents avec un identifiant national de santé



Authentification des professionnels de santé via Pro Santé Connect

# Soutenir l'innovation et favoriser l'engagement des acteurs

**Des mesures financières et réglementaires pour accompagner la montée en maturité numérique des ESMS, et la conformité des solutions aux référentiels et services socles**

	Volet logiciel	Volet transformation et usages
<b>Nouvelles mesures FINANCIÈRES</b>	SEGUR numérique: 600M€ pour le secteur social et médico-social	
	Achat de l'Etat pour le compte des acteurs de l'offre de soins (SONS)	Programme ESMS numérique
<b>Nouvelles mesures RÉGLEMENTAIRES</b>	Conformité des SI / services /outils numériques en santé aux référentiels et inscription d'engagements relatifs à l'acquisition ou à l'utilisation de ceux-ci dans les COG/CPOM, avec une entrée en vigueur à une date fixée par décret, au plus tard le 1er janvier 2023. <i>Article 44 - LOI n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé</i>	
	Opposabilité des référentiels <i>(Article L. 1470-5 du CSP)</i>	Arrêtés pris en application de l'Article L1111-15 du CSP

 Éditeurs

 Établissements et services médico-sociaux

# Le médico-social, intégré aux 6 task-forces du programme Ségur

Pour la mise en œuvre du Ségur numérique de la santé, l'Etat a ainsi fait le choix de s'appuyer sur les acteurs de chaque couloir regroupés en « Task Forces » pour co-construire une feuille de route par couloir.

Secteurs d'activité	Hôpital Public Privé	Biologie médicale	Radiologie	Médecine de ville	Officines de pharmacies	Médico-social
Informations clés du parcours de soin	Documents de sorties	Comptes-Rendus (CR) Biologie médicale	Comptes-Rendus (CR) radiologie Données-images	Volet de Synthèse Médical (VSM) <sup>1</sup>	A définir	Données produites par le sanitaire DLU Cahiers de liaison (?) Projets personnalisés (?)
Services & référentiels socles	INS – identification patients PSC – identification professionnels MSS – échange par messagerie DMP – partage par dossier médical national Et le reste !!					

L'informatisation de l'échange des informations clés du parcours de santé est l'objectif principal à atteindre



Les référentiels et services socles sont les moyens à mobiliser pour atteindre les objectifs

# Qu'est qu'une Task Force ?

Les « **Task Force** » du Ségur : un **calendrier resserré** mobilisant une **équipe dédiée**, il s'agit de :

- **Analyser les pratiques** d'un domaine en matière d'échange et de partage des données de santé
- **Identifier les données** qui ont besoin d'être échangées / partagées entre les acteurs et avec l'utilisateur pour fluidifier son parcours
- **Se fixer des objectifs** en matière d'échange et de partage des données de santé, pour chaque année au moins jusqu'en **2025**
- **Identifier les freins** techniques, organisationnels, juridiques, etc... qui font obstacle à l'échange et au partage massifs des données de santé
- **Identifier les leviers** sur lesquels investir pour lever les freins
- **Etablir un plan d'actions** et le décliner dans un **rétro planning**

Task Force  
Grand Age



Task Force  
Handicap



Task Force Domicile



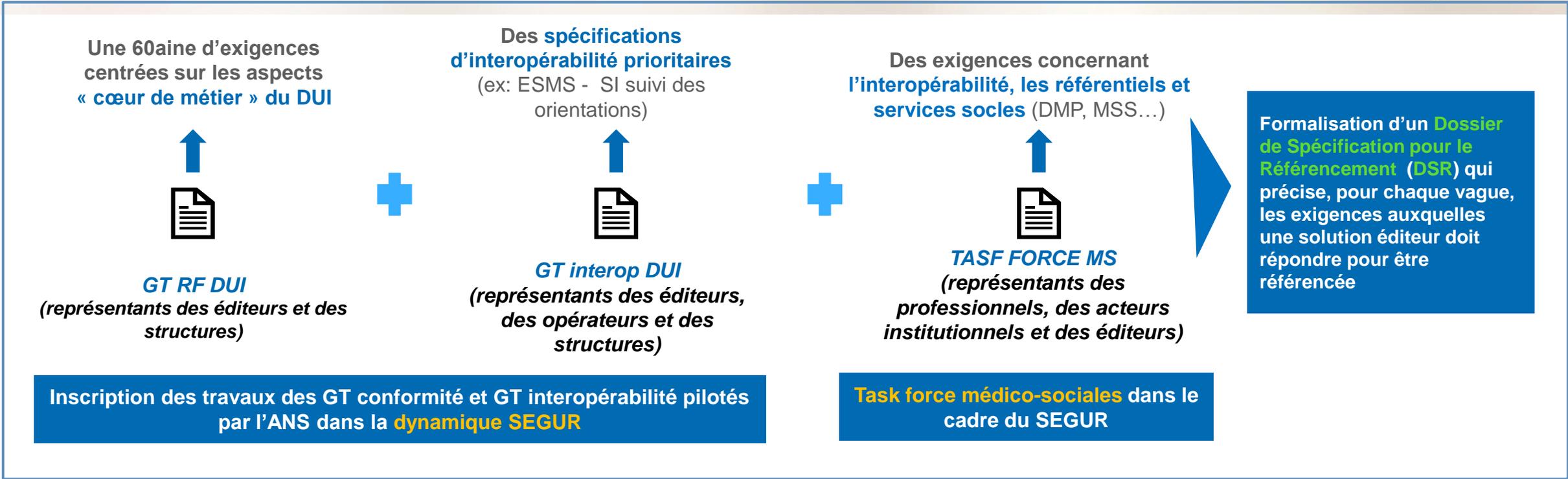
Task Force  
Protection de l'enfance

Task Personnes connaissant des  
Difficultés Spécifiques

Avril – juillet 2021

S2 2021

# La publication d'un dossier de spécification de référencement (DSR) pour le DUI des ESMS, socle des opérations de référencement SEGUR



# La place de MES dans les DSR vague 1



Le DUI PEUT déverser dans l'agenda usager MES ses données relatives aux rendez-vous usager et notamment ses rendez-vous médicaux, ses rappels et dates d'examens clés (bilan, mammographie, vaccination...)

## Accès de l'utilisateur à son DUI

Le système DOIT permettre à l'utilisateur et/ou à toute personne habilitée par l'utilisateur de consulter son Dossier Usager Informatisé.

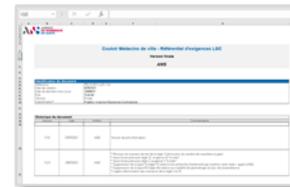
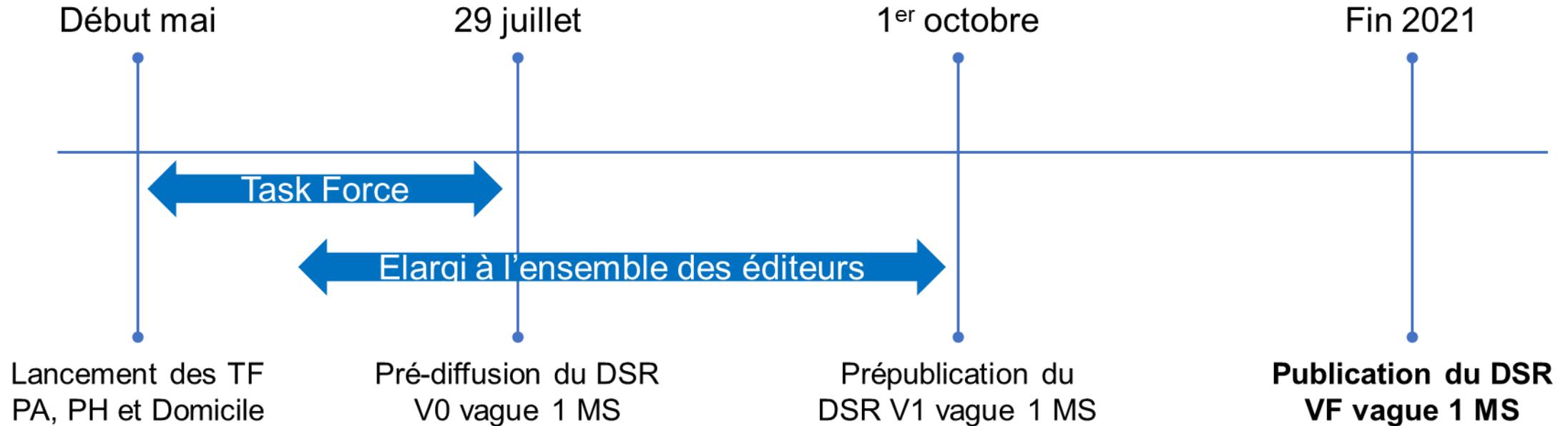
Le système doit permettre à l'utilisateur et/ou à toute personne habilitée de rendre consulter, à minima et selon la norme RGAA (version 4) :

- une synthèse de son Dossier Usager Informatisé
- une vue de son agenda
- son contrat de séjour ou contrat de service ou CAST ou DIPC

Références aux textes encadrant l'accès de l'utilisateur à son dossier :

- La loi du 17 juillet 1978 (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000339241/>)
- Article L 311-3 du CASF ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000041721294/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041721294/))
- Article L 1111-7 du CSP ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000036514990/2018-04-01](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000036514990/2018-04-01))
- Article 15 du RGPD (<https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees/chapitre3#Article15>)

# La publication du DSR PA/PH/domicile vague 1 est prévue pour fin 2021



- 80 exigences concernant les référentiels et services socles
- 63 exigences Cœur de métier

# Séquence 1



## Questions / Réponses

\* Les questions non traitées lors de cette session feront l'objet d'une foire aux questions.



# Mon espace santé, plateforme numérique citoyenne

# 2.

Séquence 2

# Une plateforme citoyenne nationale du numérique en santé

---

L'ouverture, au 1er janvier 2022, d'un espace numérique de santé pour tout citoyen français est un moment historique. La réussite de Mon espace santé passe par une mobilisation collective.

On organise donc un grand Tour de France des webinaires intitulé  
« Réussir ensemble Mon espace santé »

Acteurs publics, professionnels de santé, établissements de santé, éditeurs, startups, industriels, associations de patients, citoyens...

**Nous comptons sur vous,  
et vous savez que vous pouvez compter sur nous !**

# LANCEMENT FILM 3

---

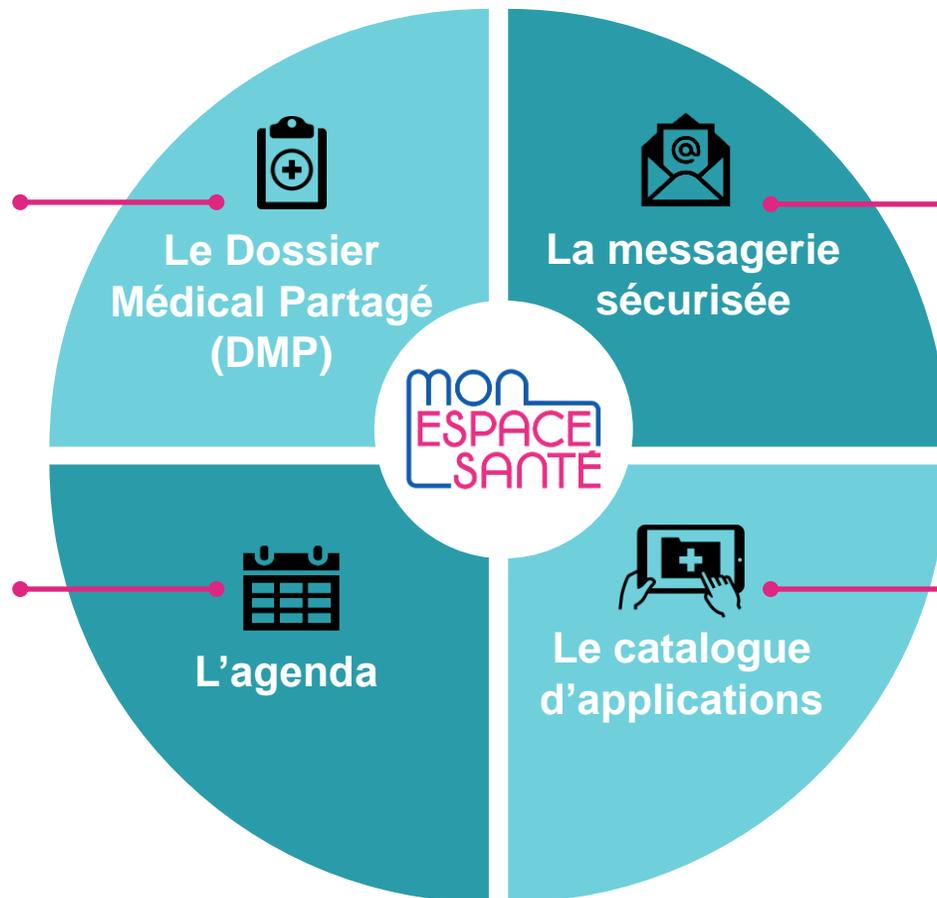
# Mon espace santé, construit pour et avec les usagers

- Un service à destination des **citoyens** mais qui implique aussi les **professionnels de santé**.
- Un service **construit en concertation** avec l'ensemble de l'écosystème : usagers et associations de patients mais aussi professionnels de santé, institutions, acteurs de terrain et industriels.
- Une **interface fluide** et conçue pour une consultation sur **mobile, tablette et ordinateur**.

# Mon espace santé: 4 fonctionnalités pour mieux soigner et gérer sa santé

## Consultation et alimentation du Dossier Médical Partagé.

Le DMP continuera à être enrichi en documents médicaux par les professionnels de santé et les établissements et restera consultable par les acteurs de santé autorisés.



## Agrégation des rendez-vous médicaux passés et à venir.

L'agenda permettra ainsi de recevoir des rappels personnalisés pour les vaccins et dépistages recommandés.

Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance de l'équipe de soin de l'utilisateur, via un service de messagerie de santé sécurisée.

[ins@patient.mssante.fr](mailto:ins@patient.mssante.fr)

Accès à des applications utiles pour la santé, sélectionnées par l'Etat, compatibles avec Mon espace santé et rassemblées dans un catalogue.

# Rappel du contexte réglementaire

## Juillet 2019 / Loi OTSS (article 44) :

- Prévoit l'arrivée d'un espace numérique de santé pour toute personne au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Définit les grands principes de fonctionnement de l'espace numérique de santé : fonctionnalité et mode d'accès des professionnels et établissements de santé
- Instaure le principe de création automatique, sauf opposition de la personne ou de son représentant légal (principe d'opt-out)

Décrets d'application doivent être pris en conseil d'Etat après avis de la CNIL

## Pour le catalogue de services numériques référencés dans l'espace numérique de santé, la loi définit :

### Le type de service

« *tout service numérique, notamment des services développés pour favoriser la prévention et fluidifier les parcours, les services de retour à domicile, les services procurant une aide à l'orientation et à l'évaluation de la qualité des soins, les services visant à informer les usagers sur l'offre de soins et sur les droits auxquels ils peuvent prétendre ainsi que toute application numérique de santé* »

### Les conditions d'accès aux données du patient

« *Les services et outils numériques référencés ne peuvent accéder aux données du titulaire qu'avec l'accord exprès de celui-ci, dûment informé des finalités et des modalités de cet accès lors de l'installation de ces services et outils, et qu'à des fins de prévention, de diagnostic, de soins ou de suivi social et médico-social, pour une durée de conservation strictement proportionnée à ces finalités* »

# Une mobilisation collective



## Citoyens

Les citoyens alimentent eux même Mon espace Santé. Ils donnent accès à leurs données santé pour être mieux soigné.



## Industriels

Les industriels développent les services référencés dans Mon espace santé en respectant les critères de sécurité, d'éthique et de qualité qui s'appliquent.



## Professionnels de santé

Les professionnels envoient leurs données de santé à leurs patients en toute sécurité en utilisant la messagerie MS Santé et en alimentant le DMP.



## L'Etat

L'Etat et l'Assurance Maladie construisent le service. Ils mettent en place les conditions de sécurité et de souveraineté de la plateforme.

# Le contrôle d'accès aux données de santé à la main du citoyen



## Le Dossier Médical Partagé

Les professionnels d'une équipe de soin peuvent accéder aux DMP pour l'alimenter ou le consulter dans le cadre d'une prise en charge. Ces accès sont tracés.

Depuis Mon espace santé je peux masquer un document dans mon DMP et bloquer l'accès d'un professionnel



## Le catalogue de services

Je peux autoriser les services référencés au catalogue de Mon espace santé qui font de prévention, de soin, de diagnostic ou de suivi social ou médico-social à accéder à certaines de mes données.

En respect du RGPD, la liste des données auxquelles ces services peuvent accéder est définie en fonction du service rendu.

Je peux à tout moment révoquer les accès que j'ai autorisé.



Je donner accès à tout ou partie de Mon espace santé à un professionnel de santé qui me prend en charge.

Pour cela, je lui fournis un code d'accès temporaire avec lequel il pourra alors se connecter à Mon espace santé. Je définis la durée de validité du code.

Je suis notifié lorsque le professionnel accède à mes données.

# Le processus de création automatique sauf opposition (opt-out)

Une des difficultés du DMP est lié au **cercle vicieux** de sa création et de son alimentation :

- Les DMP ne sont pas créés parce qu'ils ne sont pas consultés. Ils ne sont pas consultés parce qu'ils ne sont pas alimentés. *Ils ne sont pas alimentés parce qu'ils ne sont pas créés. Et créer le DMP pour l'alimenter est trop chronophage pour un professionnel de santé.*

Les DMP ne sont pas créés parce qu'ils ne sont pas consultés.



Les DMP ne sont pas consultés parce qu'ils ne sont pas alimentés

Les DMP ne sont pas alimentés parce qu'ils ne sont pas créés.

Une solution apportée par la loi OTSS de juillet 2019 est la création automatique, sauf opposition de la personne.



Tous les assurés de l'Assurance maladie sont notifiés de l'arrivée de Mon espace santé



Un courrier (mail ou postal) fournit les modes d'opposition et d'accès au service



Si l'utilisateur se connecte, MES est créé à la connexion



Si l'utilisateur s'oppose MES ne sera pas créé



Au bout d'un mois et 10 jours après l'envoi du courrier, si l'utilisateur ne s'est pas connecté ni opposé, **MES est automatiquement créé**. Un professionnel peut écrire au patient via sa messagerie sécurisée de santé ou alimenter le DMP de la personne.

# Une phase pilote à l'été, avant la généralisation à partir de janvier 2022

Avril à Juin 2021

Juil. 2021

Août 2021

Déc. 2021

Janv. 2022

Fév. 2022

Mars 2022

Avril 2022

Versions du produit

Information individuelle

Création automatique



Pilote dans 3 départements

Services ouverts : DMP, Messagerie



**Envoi de 4 M de notifications**

dans les départements pilotes

**Haute-Garonne, Loire-Atlantique, Somme**

Du 06 au 09 juillet

1,6 M courriers postaux (600 000/jour)

2,4 M mails (900 000/jour)



**Création automatique**

Du 23 au 26 août



Généralisation

Services ouverts : DMP, Messagerie, Agenda, Store



**Envoi de 69 M de notifications :**

- Tous les assurés AMO
- Du 03 janvier au 09 mars
- 28 M courriers postaux
- 41 M mails

Campagne de communication grand public



**Création automatique**

Du 12 février au 21 avril

★ Juillet : ouverture du site [monespacesante.fr](https://monespacesante.fr)

★ Janvier : création de Mon Espace Santé en opt-in possible pour tous

# Un pilote à l'été pour tester une première version de Mon espace santé

Au vue des enjeux de volume, une phase pilote va permettre de tester en avance de phase :

- le mécanisme d'opt-out, l'information et l'accompagnement des personnes ;
- les premiers usages de la messagerie sécurisée et sa connexion avec les logiciels des professionnels ;
- l'alimentation du Dossier médical Partagé par les professionnels de santé et les personnes elles-mêmes.

## 3

départements pilotes

- Haute Garonne,
- Loire Atlantique,
- Somme

## 4M

de personnes notifiées  
(tous les assurés AMO  
des départements)

## 2

fonctionnalités nouvelles  
(la messagerie sécurisée  
et le nouveau dossier médical)

Ces premiers retours permettront d'améliorer le produit pour la généralisation du **1<sup>er</sup> janvier 2022**.  
Ils permettront également d'identifier les freins à l'usage du côté des professionnels de santé, qui viendront alimenter les prochaines vagues du Ségur de la santé.

# Un pilote pour recueillir les usages et les retours terrain sur Mon espace santé

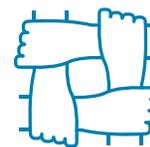
Réussir ensemble

mon  
ESPACE  
SANTÉ

## Périmètre

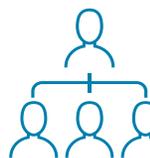
- ▶ À partir de témoignages usagers et PS
- ▶ À partir de la mobilisation des acteurs :
  - Côté PS : les URPS, Ordres, syndicats, éditeurs, établissements de santé, médico-sociaux...
  - Côté usagers : mairies, conseils régionaux et départementaux, France Assos santé (et autres associations usagers en fonction de la situation territoriale)...
  - Editeurs et industriels pour faciliter la résolution de problématiques techniques par exemple

## Actions



### Mettre en place un travail de collaboration sur chaque territoire Cnam/ANS/ARS/Grades

- ▶ Identifier des cas d'usages sur Mon Espace Santé qui vont pouvoir être présentés
  - Exemples d'utilisation de la messagerie PS/usagers dans des parcours de santé
  - Exemples de recours aux données du DMP dans des parcours de prise en charge ville, Ville Hôpital...



### Mobiliser les acteurs sur le terrain

- ▶ Mettre en place la **production de contenu** (visites, verbatims, films)
- ▶ Partager ce contenu sur tout le territoire au moment de la généralisation de Mon Espace Santé à partir de début 2022

mon  
ESPACE  
SANTÉ

# Zoom sur le pilote Loire-Atlantique en EHPAD

## Poursuite de l'alimentation du dossier médical avec le DLU



En pratique, l'utilisation quotidienne de Mon Espace Santé par les EHPAD se fera facilement, dans la continuité de l'usage du DMP :

- **Continuité des engagements prévus à la Convention DMP / EHPAD** : alimentation du dossier médical avec le Dossier de Liaison d'Urgence ou autres documents utiles.
- **Consultation** des dossiers médicaux des résidents avec leur accord (modèle de courrier proposé par la CPAM aux EHPAD).

**L'ensemble des résidents sera doté d'un Espace Santé et donc, pourra voir son dossier médical alimenté et consulté par les EHPAD et autre professionnel de santé :**

- Le suivi et le partage des données de santé des résidents entre professionnels de santé seront facilités.
- Le contenu du dossier médical sera plus pertinent (ex : vaccination).

# Communication vers l'utilisateur

Réussir ensemble

mon  
E.S.P.A.C.E

## MODE D'EMPLOI

Après réception de l'email ou du courrier contenant le code provisoire, plusieurs solutions sont possibles :



**Activer tout de suite Mon espace santé :** sur le site monespacesante.fr avec votre carte Vitale et le code provisoire reçu par email ou courrier pour bénéficier immédiatement des services proposés.



**S'opposer à la création de Mon espace santé :** sur le site monespacesante.fr en utilisant le code provisoire reçu par email ou courrier, dans le délai d'un mois après sa réception. Vous pourrez à tout moment changer d'avis pour bénéficier du service en vous connectant sur monespacesante.fr.

### BON À SAVOIR

- en l'absence d'opposition de votre part, le service Mon espace santé sera automatiquement créé un mois après avoir reçu l'email ou le courrier contenant le code provisoire. Pour pouvoir l'utiliser, il faudra simplement l'activer en demandant un nouveau code sur le site monespacesante.fr.
- dès que Mon espace santé sera créé, les professionnels de santé qui vous suivent pourront y ajouter des documents, comme des résultats d'examens de biologie ou de radiologie, ou vous écrire grâce à la messagerie sécurisée.



### Et pour votre enfant ?

En tant que parent, c'est à vous d'activer Mon espace santé pour votre enfant mineur, grâce au code provisoire que vous avez reçu pour lui. Vous devez aussi vous assurer que l'autre parent est d'accord.

## VOS ACCÈS MAÎTRISÉS, VOS DONNÉES PROTÉGÉES

Mon espace santé, c'est votre espace ! C'est vous qui décidez qui peut voir les données qui y sont rassemblées.



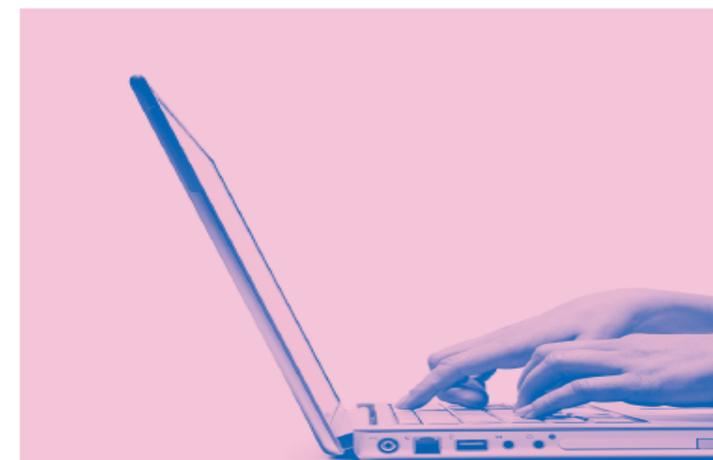
### QUI A ACCÈS À VOS DONNÉES DE SANTÉ ?

- Vous choisissez vous-même quels professionnels de santé ont accès à vos données.
- Vous pouvez aussi masquer une information médicale. Seuls votre médecin traitant et l'auteur du document y auront accès.
- Vous pourrez demander la fermeture de Mon espace santé et la suppression de toutes vos données à tout moment.



### COMMENT SUIVRE L'UTILISATION DE MON ESPACE SANTÉ ?

- Vous êtes averti chaque fois qu'un document est déposé ou modifié par un professionnel de santé dans Mon espace santé, ou lorsqu'un nouveau message vous a été envoyé.
- Vous êtes averti lorsqu'un professionnel de santé accède à Mon espace de santé pour la première fois, ou bien le consulte en urgence.
- Pour qu'un professionnel de santé accède à vos données, il doit obligatoirement s'identifier. Cela vous permet de savoir précisément qui a consulté vos données de santé.



mon  
ESPACE  
SANTÉ

LE NOUVEAU  
SERVICE  
POUR GÉRER  
MA SANTÉ

Pour en savoir plus sur nos engagements en termes de protection de données, scannez le QR code ci-contre ou rendez-vous sur : monespacesante.fr/protection-donnees-personnelles



# Communication vers l'utilisateur

Réussir ensemble

mon ESPACE SANTÉ

## UN SERVICE POUR ÊTRE ACTEUR DE VOTRE SANTÉ

Mon espace santé est un espace numérique individuel qui permet de stocker et partager vos documents et données de santé en toute confidentialité. Mon espace santé est un espace sécurisé dont toutes les données sont hébergées en France.

Dès aujourd'hui, Mon espace santé vous permet d'accéder aux fonctionnalités suivantes :



### Votre Dossier Médical Partagé (DMP)

pour retrouver toutes vos informations santé au même endroit et les partager avec les professionnels de santé de votre choix.

Par exemple, vous pouvez déposer vos bilans sanguins dans votre DMP afin de les rendre facilement accessibles à votre médecin traitant.



### Une messagerie sécurisée

pour recevoir des informations en toute confidentialité de la part des professionnels de santé.

Votre médecin traitant pourra, par exemple, vous envoyer une lettre d'orientation vers un médecin spécialiste.

À partir de janvier 2022, vous aurez aussi accès à :



### Un agenda de santé

pour enregistrer au même endroit l'ensemble de vos rendez-vous médicaux passés et à venir. Grâce à l'agenda, vous pourrez ainsi recevoir des rappels pour vos vaccins ou dépistages.



### Un catalogue d'applications,

utiles pour votre santé et sélectionnées par l'État, compatibles avec Mon espace santé qui faciliteront votre parcours de santé.

Par exemple, vous pourrez synchroniser un glucomètre connecté avec Mon espace santé pour récupérer automatiquement vos données de santé.

## QUEL LIEN ENTRE LE DMP ET MON ESPACE SANTÉ ?

### 1. Qu'est-ce que le DMP ?

Votre Dossier Médical Partagé (DMP) est désormais intégré à Mon espace santé. Le DMP est un carnet de santé numérique permettant de stocker de façon sécurisée vos informations de santé : traitements, résultats d'examen, antécédents médicaux... Le DMP permet aussi de partager ces informations avec les professionnels de santé de votre choix pour améliorer votre suivi médical, y compris en cas d'urgence.

### 2. Je dispose déjà d'un DMP, est-il conservé ?

**Oui.** Dès l'activation de votre accès à Mon espace santé, vous y retrouverez tout le contenu de votre DMP. Vous pouvez alors accéder à votre DMP depuis Mon espace santé, à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe.

### 3. Pourrais-je continuer à utiliser l'application DMP ?

**Non.** L'application et le site dmp.fr vont disparaître. Votre DMP sera désormais accessible depuis le site monespacesante.fr.

### 4. Si je m'oppose à la création de Mon espace Santé, mon DMP sera-t-il supprimé ?

**Non,** votre DMP ne sera pas supprimé mais vous ne pourrez bientôt plus y accéder depuis le site dmp.fr et l'application DMP.

Vous souhaitez en savoir plus ?  
Rendez-vous sur [monespacesante.fr](https://monespacesante.fr)

## VOS ACCÈS À MON ESPACE SANTÉ

Sur le site  
[monespacesante.fr](https://monespacesante.fr)



À partir de 2022,  
sur l'application



## POUR EN SAVOIR PLUS

Vous souhaitez plus d'informations sur ce service ?



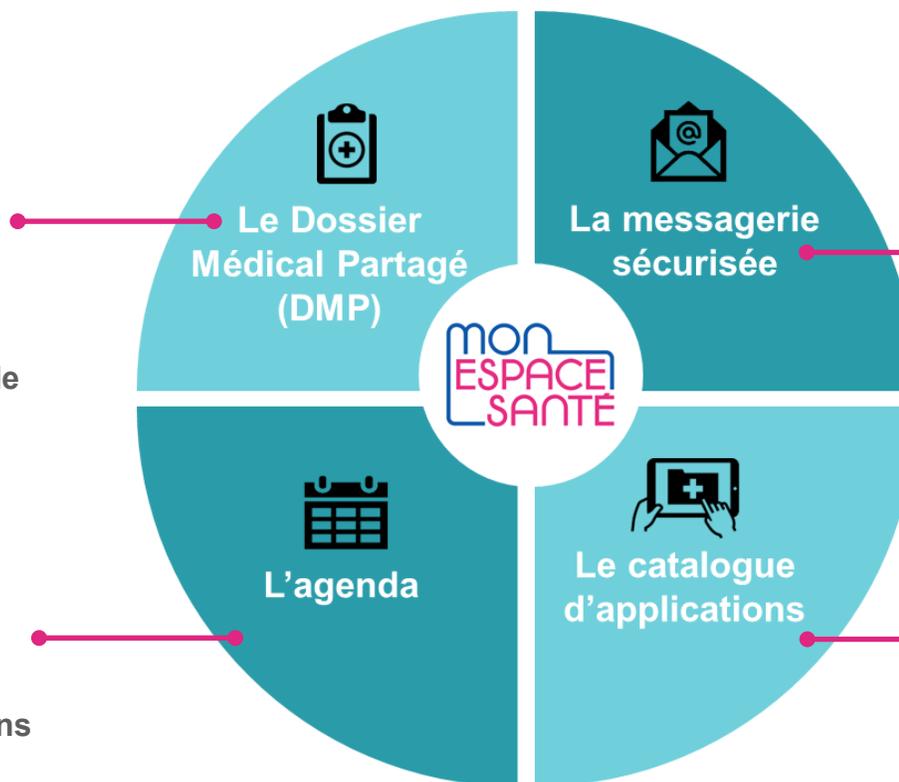
Contactez-nous par téléphone

**3422** Service gratuit  
+ prix appel

Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

# Quelques projections de l'usage de MES issues des Task force médico-sociales

- Possibilité de déposer/consulter dans son DMP les CERFA, notifications (MDPH) liés à l'**ouverture des droits de l'utilisateur**, pour faciliter des démarches.
- Besoin de disposer de fonctionnalités d'« **archivage** » de documents dans le DMP, respectant les contraintes réglementaires inhérentes à ces documents et usages.
- **Partage d'accès pour l'aidant et la personne de confiance** sous réserve du consentement de la personne accompagnée (nécessité d'être inscrit dans la loi)
- En ESMS, le DUI doit pouvoir déverser dans l'agenda usager MES les données relatives aux rendez-vous usager et notamment ses **rendez-vous médicaux, ses rappels et dates d'examens clés** (bilan, mammographie, vaccination...) en respectant le volet agendas partagés du CI-SIS



- Cibler l'usage de la messagerie sécurisée pour transmettre à l'utilisateur sa **notification de demande d'orientation PH** en ESMS
- Dans le cadre de la **préparation de l'admission d'un usager en ESMS**: transmission, par l'utilisateur, des informations nécessaires à son admission, via un échange sécurisé.
- Les documents adressés par messagerie sécurisée devraient pouvoir être **intégrés de manière structurée au DMP** par l'utilisateur
- MES doit permettre de **fédérer différents portails usagers** afin de faciliter les démarches et accès aux droits des usagers: dépôt de demande en MDPH / admission en EHPAD, prise de contact, préparation de l'admission, signature du contrat, ...
- Pour faciliter la dématérialisation des échanges autour des contrats, une fonction de **signature électronique** des contrats serait à prévoir

# Médico-social et DMP : quelles évolutions prévues en 2022 ?

- L'évolution de la matrice d'habilitation du DMP pour intégrer, notamment, certains professionnels du secteur médico-social en fonction de leur rôle.
- La définition des règles de gestion des droits d'accès aux données
- Le déploiement par la CNAM de l'accès par e-CPS aux DMP
- L'enrichissement du DMP par des « volets de contenu » spécifiques au secteur médico-social pour tenir compte des demandes des professionnels et pour favoriser le décloisonnement des informations partagées.



## Matrice d'habilitations des professionnels de santé (conditions d'accès en lecture aux types de documents selon la profession ou la discipline)

L'accès au DMP d'un patient est réservé aux professionnels de santé expressément autorisés ou réputés autorisés du fait de leur appartenance à son équipe de soins. Lesdits professionnels ne peuvent accéder qu'aux catégories de données prévues au titre de sa présente matrice des habilitations et ne doivent accéder, au sein de ces catégories, qu'aux seules données strictement nécessaires à la prise en charge du patient. L'attention des professionnels de santé est attirée sur le fait que l'ensemble des accès et actions sur un DMP est tracé dans le système DMP. Ces traces sont consultables et utilisables à tout moment par le titulaire du DMP. Ce dernier est également notifié, par tout moyen, de tout premier accès d'un professionnel de santé à son dossier médical partagé. Tout accès en dehors des règles précitées est passible d'une peine d'emprisonnement et d'une amende, conformément au droit pénal, sans préjudice des poursuites qui pourraient être engagées devant les juridictions disciplinaires de l'ordre.

Code profession CPS (a)	Code profession CPS (a)													
	10	11 (b)	11 (b)	40	50	50, 59	70	80	91	92, 94, 95, 96	95, 91, 92, 92, 94, 92	20	90	
<b>10</b>	<b>Complexes rendus</b>													
	00CPAT03	CR déposé par le patient	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	00CPAT08	CR de biologie déposé par le patient	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	00CPAT09	CR de prévention déposé par le patient	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	15500-0	CR d'asseulement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	70004-7	CR d'aide diagnostique (autres)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	75492-9	CR d'aide diagnostique à visée préventive ou de dépistage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	11503-0	CR d'aide thérapeutique (autres)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	75482-0	CR d'aide thérapeutique à visée préventive	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	67851-6	CR d'admission	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	11526-1	CR d'anatomie et de cytologie pathologiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	77429-4	CR d'anamnèse	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	81L_AUTO (d)	CR de bilan d'évaluation de la portée d'autonomie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	47420-0	CR de bilan fonctionnel (par auxiliaire médical)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	24749-2	CR de consultation pré-ranchothéologique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	78512-9	CR de consultation en ophtalmologie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	81969-4	CR de génétique moléculaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	15507-7	CR de passage aux urgences	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	24794-0	CR de réunion de concertation pluridisciplinaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	85206-7	CR de télé-médecine	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	11502-2	CR d'examen biologique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	24112-3	CR hospitalier (séjour)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	24874-0	CR opératoire	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	11489-4	CR au fil de consultation ou de visite	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	11506-3	CR au fil de suivi de soins par auxiliaire médical	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	11490-0	Lettre de liaison à la sortie d'un établissement de soins	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>11</b>	<b>Synthèses</b>													
	00CPAT01	Synthèse déposée par le patient	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	18761-7	Notice de transfert (dont lettre de liaison à l'entrée en établissement de soins)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	24133-9	Synthèse d'épisode de soins	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	80591-0	Synthèse du dossier médical	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

(a) La CPS est requise pour l'authentification ou professionnel de santé et le contrôle de ses habilitations.  
 (b) Les pharmaciens (code profession 21) figurent sur deux colonnes assorties d'habilitations propres, selon leur section d'appartenance (table G05 de la CPS) : les pharmaciens biologistes d'une part et les pharmaciens d'offices et d'établissements d'autre part. Les autres pharmaciens ne sont pas habilités à accéder au DMP.  
 (c) Les lettres de référence d'objets d'imagerie DICOM produites dans le cadre d'une procédure d'imagerie médicale sont typées d'après la procédure qui a produit ces objets d'imagerie. Ce typage constitue une nomenclature complémentaire, propre à ces documents, à paraître.  
 (d) Les codes temporaires attribués à l'élément typeCode par l'ASIP s'appuient sur l'OID 1.2.250.1.213.1.1.4.12.  
 The material herein is derived from LOINC (http://loinc.org). The LOINC table and LOINC codes are copyright © 1999-2017, Regenstrief Institute, Inc. and the Logical Observation Identifiers Names and Codes (LOINC) Committee, and is available as no cost under the license at http://loinc.org/license



## ILLUSTRATIONS

---

### VIDÉO MES



# Echangeons ensemble

Cet espace est disponible sur internet [www.monespacesante.fr](http://www.monespacesante.fr) et via une application mobile dédiée à compter de début 2022.

**ins@patient.mssante.fr**

- Accès aux documents stockés dans le DMP dans l'interface Mon Espace Santé ;
- Simplification des catégories du DMP pour simplifier la consultation et l'alimentation des documents par l'utilisateur (sans changement côté des professionnels de santé) ;
- Ajout d'une catégorie « mesures de santé » structurées au format FHIR (10 constantes médicales telles que taille, poids, glycémie...) alimentée par les usagers ou via les applications tierces référencées via le Store ;
- Ajout d'un « profil médical » à renseigner par l'utilisateur pour décrire lui-même son état de santé : maladies, traitements, antécédents familiaux, allergies ;
- Possibilité de télécharger son profil médical en PDF pour pouvoir le partager.



- Saisie manuelle des rendez-vous et tâches par l'utilisateur ;
- Ajout des dates clés d'examens de prévention ;
- Alimentation des rendez-vous et tâches par les services référencés autorisés par l'utilisateur ;
- Enregistrement d'un rendez-vous reçu via la messagerie sécurisée usager ;
- S'appuie sur le standard iCalendar [CI-SIS Volet Agenda Partagé](#).

## Processus de référencement des services numériques au sein du catalogue mon espace sante

- Affichage des services référencés et des informations descriptives du service ;
- Possibilité de synchroniser les services référencés autorisés et d'autoriser ces services à accéder à « Mon Espace Santé » en lecture et en écriture.

## Séquence 2

---



### Questions / Réponses

\* Les questions non traitées lors de cette session feront l'objet d'une foire aux questions.



## Une concertation pour recueillir vos avis

3.

Séquence 3

# Nous comptons sur la mobilisation de tous

## C'est une dynamique nationale

> chacun peut **organiser  
facilement son propre webinar  
dans sa communauté** :

Professionnels de santé,  
établissements de santé, industriels  
et start-uppers, associations de  
patients, Ars, Grades... sont invités  
à prendre l'initiative.

## Un module webinar clé en main...

- > pour **une expérience simple et réussie.**
- > pour tout organiser et s'inscrire
- > rendez-vous sur  
[reussirmonespacesante.fr](http://reussirmonespacesante.fr)

En collaboration  
avec la DNS,  
le Tour de France  
« Réussir ensemble  
Mon espace santé »  
est organisé  
avec l'appui de  
l'Agence du Numérique  
en Santé (ANS)  
et de ses experts.



# Une concertation nationale

**Parce que Mon espace santé ne fonctionnera pas sans vous !**

Nous lançons aujourd'hui et pour toute la durée du Tour de France « Réussir ensemble Mon espace santé » une grande concertation pour recueillir votre avis.

“ *Aujourd'hui en tant que patient, comment pensez-vous que Mon espace santé pourra vous être utile ?* ”

“ *Quelles données de santé, fréquemment demandées, doit-on retrouver dans Mon espace santé ?* ”

“ *Pour quels échanges la messagerie Mon espace santé serait-elle particulièrement utile aux patients ?* ”

*...aux professionnels ?*

“ *Quelles actions attendez-vous de la part de l'Etat et de l'Assurance maladie pour réussir Mon Espace Santé ?* ”

“ *Quelle action pouvez-vous mettre en œuvre pour participer à la réussite de Mon Espace Santé ?* ”

<https://esante.gouv.fr/mon-espace-sante/tour-de-france#sondage> 



**Pouvoirs publics, professionnels de santé,  
établissements de santé et médico-social,  
industriels et citoyens**

**Réussir ensemble Mon espace santé**

**> [reussirmonespacesante.fr](https://reussirmonespacesante.fr)**

---

**Une question ? [monespacesante@esante.gouv.fr](mailto:monespacesante@esante.gouv.fr)**



## Questions / Réponses

\* Les questions non traitées lors de cette session feront l'objet d'une foire aux questions.

## Illustration de Mon Espace Santé



Prenez soin de votre santé

S'identifier

ou



En vous identifiant, vous acceptez les conditions générales d'utilisation de l'ENS.

ENS



## Notifications

*Vous n'avez aucune nouvelle notification pour le moment. Vous pouvez, dès maintenant, paramétrer vos notifications en accédant à votre profil administratif.*

## Evénements de santé à venir

*Vous n'avez pas encore d'événements de santé à venir.*

## Services de santé recommandés



Activ'Das



ameli



Tabac info



Diabets



Diabos



Heartfelt



M-Pass



MolinaPart



Accueil



Messages



Dossier  
Médical Partagé



Agenda



Store

ENS

Notific

Vous n  
vous n  
profil a

Evénem

Service

Accueil

ML

**Martine Leguellec**  
58 ans

**Mon profil médical**  
45%

Date de naissance  
04/06/1962

Poids  
56 kg

Taille  
155 cm

Non fumeur

Groupe sanguin  
O+

Contact en cas d'urgence  
Soizic Leguellec (fille)  
06 83 05 48 98

Mon médecin traitant  
connu par l'Assurance Maladie  
Dr Véronique Traitant

**Mon profil médical**

## < Mon profil médical

Mes informations générales de santé >  
✓ Tous les éléments renseignés

Mes antécédents médicaux >  
✓ 2 éléments renseignés

Mes antécédents familiaux >  
✗ Aucun élément renseigné

Mon état de santé actuel >  
✓ 1 élément renseigné

Mes vaccins >  
✓ Tous les éléments renseignés

Directives anticipées >  
✓ Tous les éléments renseignés

Accueil Messages Dossier Médical Partagé Agenda Store



## Messagerie



CR

Cabinet de radiologie  
Compte-rendu de mammographie  
(12/11/2019) et autres documents à pren...

12/11/19

3

SD

Dr Sylvie-Isabelle Diab - Diabéto...  
Suivi de votre taux de glycémie

25/10/19

H

Hôpital  
Enquête de satisfaction suite à  
votre hospitalisation

13/10/19

H

Hôpital  
Pour votre prochaine admission

07/10/19

EE

**Important** Équipe ENS  
Bienvenue dans votre espace sécurisé

03/09/19



Accueil



Messages



Dossier  
Medical Partagé



Agenda



Store

**Store** Partage Profil Paramètres

 **Diabetis - l'application pour suivre votre diabète**

Diabetis

<b>Mise à jour</b>	<b>Taille</b>	<b>Version actuelle</b>
02 novembre 2019	20 M	1.7.30.18

[Consentement pour échanges de données](#)

**Informations**

Parce que le calcul quotidien de votre dose d'insuline peut s'avérer difficile, l'application Diabetis vous accompagne chaque jour dans la gestion de votre diabète grâce à l'automatisation du calcul de la dose d'insuline.

Diabetis vous accompagne dans la prise en charge de votre diabète en coordination avec votre médecin.

**A propos des données**

La synchronisation vous permettra d'importer vos données personnelles dans votre ENS afin d'améliorer votre suivi médical (documents ou constantes).

Accueil Messages Dossier Médical Partagé Agenda Store

**Store** Partage Profil Paramètres

 **Diabetis - l'application pour suivre votre diabète**

Diabetis

<b>Mise à jour</b>	<b>Taille</b>	<b>Version actuelle</b>

**Consentement pour échange de données** ✕

 **Taux de glycémie**    
 Mise à jour aujourd'hui

 **Hémoglobine glyquée**    
 Mise à jour aujourd'hui

 **Synthèse mensuelle**    
 Aucune mise à jour

**A propos des données**

La synchronisation vous permettra d'importer vos données personnelles dans votre ENS afin d'améliorer votre suivi médical (documents ou constantes).

Accueil Messages Dossier Médical Partagé Agenda Store

**Partager mon ENS** ✕  
Autoriser un professionnel de santé à consulter temporairement mes informations

DMP Messages  
Agenda Store  
[Tout sélectionner](#)

**Durée**  
Choisir la durée d'accès du praticien

**Partager mon ENS** ✕

**8 7 3 5 2 6 2 1**

Messagerie SMS

*Si vous êtes actuellement en consultation, vous pouvez également transmettre ce code directement à votre professionnel de santé.*

**Partager mon ENS** ✕  
Autoriser un professionnel de santé à consulter temporairement mes informations

DMP Messages  
Agenda Store  
[Tout sélectionner](#)

**Durée**  
Choisir la durée d'accès du praticien à vos données

30 min 2 heures 6 heures

**Code**  
Donner le code à votre praticien pour l'autoriser à consulter vos données

**Générer mon code à usage unique**

**ENS** Partage Profil Paramètres

**Notifications (1)**

Sylvie BROSSARD est actuellement connectée à votre Espace Numérique de Santé. Cette connexion ne sera effective que 30 minutes.

**Événements de santé à venir**

Samedi 2 avril 16:00

Dr Véronique TRAITANT  
Médecin généraliste

Martine Leguellec

**Services de santé recommandés**

Activ'Dos ameli Tabac info Diabetis  
Diabos Heartfelt M-Pass MolinaPart

Accueil Messages Dossier Médical Partagé Agenda Store

Réussir  
ensemble

mon  
ESPACE  
SANTÉ

À BIENTÔT



MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

Liberté  
Égalité  
Fraternité



l'Assurance  
Maladie

